

Rentrée 2020 : un surcoût de 200 à 300 M€ pour les universités, « à la limite des capacités » (CPU)

Paris - Publié le vendredi 10 juillet 2020 à 8 h 34 - Actualité n° 188130

« Trois phénomènes se combineront à la rentrée et auront un impact pour les universités : la hausse du nombre de néo-bacheliers ; des candidats en reprise d'études plus nombreux, faute de trouver un emploi ; et certains étudiants qui choisiront de prolonger leurs études au vu de la situation économique », déclare [Guillaume Gellé](#), président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle de la [CPU](#), le 09/07/2020.

La Conférence des présidents d'université évalue ainsi à 35 000 le nombre de néo-bacheliers supplémentaires à prévoir du fait de la hausse du taux de réussite au baccalauréat, encore provisoire. Une arrivée dont elle estime le coût entre 200 et 300 M€ : « une fourchette large, car elle dépend des places disponibles et des établissements », indique Guillaume Gellé, pour qui « l'aspect financier ne peut tout résoudre ».

[Gilles Roussel](#), président de la CPU, identifie quelques marges de manœuvre : « De meilleurs taux de réussite entre L1 et L2 cette année, ce qui libérera des places en L1 l'an prochain », ou encore « les places liées aux vœux de réorientation des étudiants de [PACES](#) encore en attente de leurs résultats. »

Mais toutes les demandes ne pourront être absorbées, « surtout si les conditions sanitaires obligent à plus de distanciation ». Et il ne s'agit pas d'y répondre « par la seule mise en place de plans "numérique" et d'éléments d'hybridation des formations ».

« Si on intègre ces étudiants supplémentaires, la pression se reportera ensuite aux niveaux supérieurs, en licence puis en master, et in fine sur le marché du travail », ajoute Gilles Roussel.

Il évoque un problème « global » : des universités, « qui rognent depuis des années de plus en plus sur leurs marges de manœuvre arrivent à la limite de leurs capacités en termes de locaux et de personnels d'enseignement et d'accompagnement ».

La CPU plaide ainsi pour l'organisation « d'une vraie réflexion pluriannuelle » sur la formation « qui permette, compte tenu de ces éléments, de stopper la baisse récurrente du financement par étudiant et de donner des marges de manœuvre aux établissements d'enseignement supérieur ».

Accès à l'université : « On arrive au bout de ce système » (G. Gellé)

« La logique depuis la création de Parcoursup est la création de places chaque année sur des coûts marginaux pour régler la question de l'augmentation du nombre d'étudiants primo-entrants. Après deux exercices de ce type et un troisième en cours conjugué à la crise de la Covid-19, on arrive au bout de ce système », déclare Guillaume Gellé.

Il faut « refinancer l'accès à l'université, avec des perspectives *a minima* de moyen terme. Nous n'arrivons plus à trouver la base qui constitue l'enseignement, c'est-à-dire les ressources humaines en capacité de le faire ».

« Par exemple en économie-gestion, les universités n'arrivent pas à recruter des enseignants contractuels et des Ater.

Les Staps ont un problème similaire, davantage lié aux infrastructures. La seule solution est d'accompagner les étudiants vers les disciplines où des places sont disponibles. »

Mais qui pose la question de l'adéquation, estime Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'[UHA](#) et vice-présidente de la [CPU](#). Elle rappelle que « 90000 places étaient encore disponibles en 2019 à l'issue de la procédure d'affectation ».

« On peut accompagner les étudiants vers les endroits où il y a de la place, mais concrètement on ne sera pas capables d'absorber toutes les demandes. Il nous faut des moyens pérennes et non des ajustements mis en place chaque année », indique Guillaume Gellé.

Sur le volet financier, Gilles Roussel alerte sur le calcul du coût global que représente l'arrivée de bacheliers supplémentaires. « La proposition du Mesri de 1600 € par étudiant supplémentaire ne couvre qu'une partie du coût, et nous sommes arrivés à la limite de cela ! Il faut atteindre 10 k€ à 12 k€ par étudiant, soit le coût complet d'une année de formation, afin que cela ne pèse pas sur les établissements ».

Parcoursup : 6300 candidats ont saisi des Caes

Guillaume Gellé indique qu'à ce jour 6300 candidats ont saisi les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur, ce qui « n'est pas un raz-de-marée ».

Toutefois, « on peut s'attendre à ce qu'il y ait plus de candidats qui fassent appel aux commissions dans les jours à venir ».

« Nous sommes dans une phase d'observation. Nous dialoguons entre universités et rectorats sur les possibilités de proposer des places aux étudiants. »

S'il remarque « un certain engorgement au niveau de la procédure Parcoursup, notamment dû aux candidats dont les résultats ont été reportés en juillet, et donc qui attendent avant de valider leur réponse », Guillaume Gellé indique que « des places réservées aux étudiants redoublants vont se libérer pour les primo-entrants ».

Concernant la réforme de l'accès aux études de santé, qui met fin à la Paces en créant les Pass et les LAS, le président de l'Urca souligne « le besoin d'une meilleure communication sur les différences entre les deux voies ».

« On constate que dans la vision des lycéens, il y a encore le modèle de la Paces, dont une majorité veut aller en Pass, alors que les différences sont souvent très marginales dans le contenu, et dans les pourcentages d'accès en études de santé. »

Association U10 : « Nous accueillons cette création avec beaucoup d'intérêt et une belle ouverture d'esprit » (O. Laboux)

« La création d'U10 donne à voir une certaine vision de l'université en France. Mais il y a de l'excellence partout, en formation et en recherche. Nous accueillons cette création avec beaucoup d'intérêt et une belle ouverture d'esprit », indique Olivier Laboux, vice-président de la CPU.

L'association U10, dont le statut est publié le 20/06/2020 au registre des associations, regroupe les dix universités ayant obtenu la labellisation Idex.

« Un peu partout dans le monde des universités intensives en recherche se regroupent, il y a par exemple l'association U8 en Australie. Mais de nombreux critères permettent aux universités de se regrouper, qu'ils soient thématiques ou géographiques. »

Surcoût lié à la crise : le montant en cours de consolidation par la Dgesip, « base des dialogues de gestion »

« Le montant des surcoûts liés à la crise n'est pas encore consolidé », indique Gilles Roussel.

Selon Christine Gangloff-Ziegler, « un travail a été effectué avec les rectorats et est en cours de consolidation par la Dgesip ».

« On regarde les dépenses en plus et en moins, et les recettes en moins, afin d'obtenir une vision globale. Les chiffres consolidés constitueront une base des dialogues de gestion avec les rectorats pour voir comment terminer l'année, notamment pour les universités les plus en difficulté. »

Guillaume Gellé indique ainsi qu'à l'Urca « 1,9 M€ ont été utilisés à l'heure actuelle pour acheter le matériel numérique, les masques, les solutions hydroalcooliques et l'organisation du nettoyage ».

Selon Mohamed Amara, président de l'UPPA et de la commission des relations internationales et européennes de la CPU, le réel risque porte sur l'automne 2020, « où, si nous sommes obligés de nous reconfiner, et notamment de doubler les cours, cela risque d'entraîner une dérive financière lourde et une incapacité en moyens humains pour faire face ».

Vie étudiante : une dépense limitée au titre de la CVEC à la rentrée ; une note réalisée par la CPU

« Les marges de manœuvre de la CVEC pour réaliser des actions de vie étudiante durant la rentrée prochaine vont être limitées, pourtant nous en aurons bien besoin après cette période hors de l'université », indique Gilles Roussel.

Il rappelle que les universités *« ont majoritairement utilisé la CVEC pour de l'aide sociale durant le confinement et encore actuellement »*, notamment par un report de montants provenant d'actions sportives et culturelles annulées.

« L'organisation de la rentrée sur le plan de la vie de campus et de la vie étudiante dépendra des conditions sanitaires, mais quoi qu'il arrive, la période de rentrée sera compliquée pour démarrer la vie étudiante. »

Par ailleurs, la CPU publie une note sur l'organisation de la vie étudiante à la rentrée 2020, le 26/06/2020 (en lien de cet article). Elle porte sur :

- les services (à garantir) aux étudiants ;
- les activités qui reprennent sur et hors campus ;
- les nouvelles formes de vie étudiante, universitaire et de campus.

International : pas de baisse constatée des demandes étudiantes

Le président de la CPU ne voit pas de baisse du nombre d'étudiants internationaux souhaitant venir en France, « nous constatons même des augmentations pour certains pays ».

« Nous sommes actuellement en attente de leur confirmation de vœux, mais aussi du fait qu'ils puissent accéder au territoire, même si l'on nous a indiqué que l'obtention des visas allait être accélérée. »

« Le fait que les étudiants internationaux puissent obtenir un visa soulage la pression dans les établissements. Si on veut les accepter, ils pourront venir dans nos établissements, peut-être avec des difficultés de transport ou la mise en place d'une quatorzaine, mais ils seront présents dans les universités françaises », déclare Mohamed Amara.

Concernant les mobilités sortantes, le président de la commission des RI de la CPU indique que les recommandations du Gouvernement encouragent les établissements à mettre en place des mobilités vers l'espace Schengen et de les suspendre pour le premier semestre hors de celui-ci.

« Des exceptions sont à noter, comme le Québec dont la situation sanitaire est satisfaisante et qui dispose d'universités ayant des relations fortes avec des universités françaises. »

Le plan Bienvenue en France « fait bouger les lignes, mais n'entraîne pas de bouleversement majeur »

« Des actions ont été menées dans les établissements, de nombreux bureaux d'accueil unique ont notamment été mis en place, les procédures ont évolué », indique Mohamed Amara au sujet des impacts du label « Bienvenue en France » dans les établissements.

Ainsi, le plan Bienvenue en France « fait bouger les lignes, mais n'entraîne pas de bouleversement majeur ».

« Par ailleurs, le contexte de la Covid-19 a complètement déplacé les curseurs. »

Sur le volet des frais différenciés appliqués aux étudiants extracommunautaires, dont une décision du Conseil d'État valide l'application le 01/07/2020, il indique que l'exonération appliquée par la majorité des universités françaises « sera encore possible à la rentrée 2020, le plafond des 10 % n'étant pas atteint, mais devra être adaptée à la rentrée 2021 pour nombre d'entre elles ».

« Certains établissements réfléchissent à exonérer les étudiants en master et appliquer les droits différenciés en licence, pour ainsi maintenir l'exonération sous les 10 %. Ils peuvent également développer leur réseau d'établissements et mettre en place des co-diplômes qui permettent une exonération. »

CPU : bureau et présidents de commission maintenus jusqu'à la fin des élections universitaires ; l'université d'été prévue en août

« Nous avons fait le choix de maintenir le bureau de la Conférence en place durant une période d'élections qui entraînent de nombreux renouvellements à la tête des universités. Il était important pour la CPU de maintenir une stabilité alors que des dossiers importants sont actuellement à porter », indique Christine Gangloff-Ziegler. En outre, les présidents de commission ont été maintenus jusqu'à la fin de la période d'élections.

La vice-présidente indique par ailleurs que l'université d'été de la CPU se tiendra comme chaque année en août : « Nous parlerons notamment des conséquences de la crise. Il s'agira de notre première occasion de nous retrouver depuis mars, et nous y sommes tous très attachés. »

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »